

Non, à la réforme des retraites Delevoye/Vidal !

Pour la FERC CGT le rapport Delevoye sur les retraites, qui entend instaurer un système par points ne peut pas être une base de discussions. Cette réforme vise à instituer un régime universel par points, avec une vision purement financière des retraites consistant à plafonner les pensions à 14% du Produit Intérieur Brut, ce qui ne pourrait que mécaniquement conduire à une réduction pour toutes et tous, retraités actuels comme futurs.

Au ministère de l'ESRI, les personnels seraient doublement pénalisés, à cause du mode de calcul, mais aussi en raison de l'intégration des primes dans le calcul et de la faiblesse de celles-ci. Les projections effectuées sur la base du rapport Delevoye montre que les personnels pourraient perdre plusieurs centaines d'euros par mois sur leur pension, même en travaillant plus longtemps.

Il est urgent d'ouvrir des négociations salariales, notre pouvoir d'achat a déjà plongé de 16% depuis 2008, il faut revaloriser le point d'indice pour toute la fonction publique. Depuis des années nous nous mobilisons pour nos salaires et nous alertons sur leur « décrochage », aujourd'hui le projet Delevoye remet cette question au centre des discussions car il fait apparaître les conséquences extrêmement néfastes du gel du point d'indice. Les 2 mois de « concertation » à venir (2 réunions !) ne permettront pas de rattraper les retards cumulés, et même si le gouvernement était prêt à mettre les milliards nécessaires sur la table, cela permettrait juste aux personnels de nos ministères de ne pas perdre plus que les autres fonctionnaires !

La question des retraites est intimement liée à la répartition des richesses produites dans le pays, le système de retraites proposé par le gouvernement représente une profonde remise en cause du contrat social existant entre l'État et ses agents. **Pour la FERC CGT tout ceci est inacceptable.**

La FERC CGT exige :

- L'abandon du projet de réforme Macron/Delevoye de système universel par points.
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions civiles et militaires, avec le maintien du calcul du montant de la pension basé sur les 6 derniers mois d'activité.
- Une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.

- la suppression des décotes et des surcotes
- la prise en compte des années travaillées à l'étranger
- la prise en compte de l'ensemble des années d'études et de formation
- La ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités.
- La revalorisation de la rémunération des agents de la Fonction publique.

C'est pour toutes ces raisons que notre Fédération FERC-CGT appelle les salariés de l'ESR à rejoindre le mouvement de grève interprofessionnel lancé à partir du 5 décembre.

Montreuil, le 23 octobre 2019